

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2010</b>
---

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Date de convocation : 25/01/2010

*PRESENTS : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, COTTE Blaise, FAUCOUP Gil, LANSOY René, MIKOLAJCZAK Maryse, MOLES Jean-Luc, MONIER Catherine, ROUGET Christian, SENAC Gilbert.*

*REPRESENTES : NOYRIT Hélène a donné pouvoir à M. BEDER*

*CELLIER Danièle a donné pouvoir à Mme MONIER*

*ABSENT : GAUDILLIERE Dominique*

Monsieur Faucoup a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire souhaite ajouter en délibérations diverses une décision modificative du budget 2009 pour rectifier celle du 4 décembre 2009. Aucun conseiller ne s'y oppose.

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2010**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

#### **AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE**

M. le Maire expose aux conseillers que le cimetière communal ne dispose plus aujourd'hui que d'un espace disponible très réduit et qu'il est donc nécessaire de procéder à son extension pour faire face aux demandes de concessions existantes et à venir.

Un examen détaillé des possibilités de création d'un nouveau cimetière ou d'agrandissement de l'existant a été conduit à plusieurs reprises par la commission « Voirie et travaux » : réhabilitation du cimetière de Montbrun le Vieux, achat d'une parcelle à l'extérieur du village, achat d'un lot au Coustou de Picard. Aucune de ces solutions ne s'est avérée possible ou bien réalisable à un coût raisonnable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'extension du cimetière actuel en acquérant un terrain d'environ 35 m de largeur sur 10 m de profondeur, situé dans son prolongement Sud. Ce terrain serait détaché de la parcelle A141, appartenant à M. Jean-Robert Pinel, qui a donné son accord oral pour une vente au prix de 20 €/m<sup>2</sup>. Cette solution présente les avantages de placer cette extension dans le prolongement naturel du cimetière actuel, de permettre de résoudre le problème du mur de clôture Sud risquant de s'effondrer, et de ne pas demander de création de parking.

Conformément aux articles L2223-1 et R2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose d'une pleine et entière liberté de décision en la matière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve ce projet et :

- Décide de procéder à l'extension du cimetière communal
- Autorise M. le Maire à procéder à l'acquisition du terrain nécessaire et à signer tous documents afférents.
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M le Président du Conseil Général pour cette acquisition

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

## **PRIX DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE.**

M. Beder expose au Conseil Municipal que, par délibération du Conseil Syndical en date du 18 janvier 2010, le SIVURS a porté le prix des repas scolaires à 3,20 € pour les enfants, et 4,64 € pour les adultes, à partir du 1<sup>er</sup> février 2010.

M. le Maire rappelle que seul ce montant est facturé aux familles, alors qu'il représente moins de 50% du prix de revient des repas, si l'on prend en compte les frais de personnel, de fluides et de consommables.

Il propose donc de porter le prix des repas à 3,20 € pour les enfants et 4,64 € pour les adultes, à partir du 1<sup>er</sup> février 2010.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette augmentation de tarif.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12      Contre : 0      Abstentions : 0*

## **CHOIX D'UN CABINET POUR LA MISSION « SECURITE ET PROTECTION SANTE » POUR LES TRAVAUX D'URBANISATION DE LA RD24.**

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de choisir un bureau pour réaliser la mission de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dans le cadre des travaux d'urbanisation sur la RD24. Il propose le devis de la société Elyfec pour un montant de 544 € HT, soit 650,62€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la société Elyfec et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12      Contre : 0      Abstentions : 0*

## **CHOIX D'UN GEOMETRE**

En vue de réaliser des aménagements des espaces verts au centre du village (espace vert entre la RD24 et le chemin du moulin et espaces verts autour du moulin), en cours d'étude au sein des commissions, il est nécessaire de réaliser un levé topographique et un bornage des parcelles 80, 82, 83, 174, 232 de la section B appartenant à la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ces opérations doivent être réalisées par un géomètre expert et qu'il a contacté les cabinets Salvetat (Villefranche de Lauragais), Ricq (Castanet-Tolosan) et Sompayrac (Toulouse) ; l'offre la moins-disante est celle du cabinet Salvetat pour un montant total de 2859 € HT.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'offre du cabinet Salvetat
- d'inscrire cette action dans une opération d'investissement qui sera inscrite au budget primitif 2010,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12      Contre : 0      Abstentions : 0*

## **PLAN DE CONCERTATION DU SICOVAL POUR L'AGENDA 21 (2011-2014)**

Le conseil de communauté a validé le 2 novembre 2009 la mise en place d'une participation citoyenne à chaque étape de l'élaboration du prochain Agenda 21. Cette concertation permettra d'enrichir notre projet de territoire de la vision des citoyens. Elle permettra également de renforcer la démocratie de proximité sur le Sicoval.

La commission Agenda21 propose une stratégie de concertation s'appuyant sur plusieurs espaces de débat en direction des citoyens (ateliers prospectifs, conférences citoyennes,

forums publics, consultation Internet) et des élus (séminaire des élus des commissions, consultation des communes).

Les 5 thèmes à mettre en débat sont les suivants :

1. Quel développement pour le territoire?
2. Consommer, produire, vivre autrement
3. Mieux vivre ensemble
4. Se loger et mieux se déplacer en Sicoval
5. L'emploi et le développement économique.

Après présentation du plan et débat, le conseil municipal émet l'avis suivant :

Globalement, le conseil approuve le projet. Toutefois, il pense que, pour mobiliser les citoyens, le projet doit s'appuyer d'abord sur une mobilisation des conseils municipaux et une expression directe de ces conseils vers la population, au-delà d'une transmission de documents du Sicoval. Au niveau de Montbrun, nous nous proposons de créer une rubrique régulière dans le bulletin municipal, sous une forme attractive. Nous proposons aussi des stands sur les marchés et manifestations locales. Pour éviter l'écueil de ramener les débats à des problèmes locaux trop restreints, nous proposons des réunions par bassin de vie, par exemple, dans notre cas, avec des communes limitrophes de même type (coteaux).

## **SOLIDARITE AVEC HAÏTI**

M. le Maire propose aux conseillers de manifester la solidarité de la commune de Montbrun-Lauragais avec le peuple haïtien frappé par un séisme d'une gravité sans précédent. Il propose que cette solidarité se manifeste par un don.

Après débat, il est proposé que ce don soit symboliquement d'un montant de 1 € par habitant, soit 554 €. Il est également souhaité que ce don serve à appuyer un projet clairement identifié au service des populations d'une collectivité territoriale de Haïti car, après la phase de déblaiement qui a fait l'objet d'un élan de solidarité important, la phase de reconstruction nécessitera des moyens encore plus importants.

M. le maire rappelle que le conseil de communauté du Sicoval du 1<sup>er</sup> février doit aussi se prononcer sur un don, dans le même esprit, et identifier un projet. Il propose que, si le projet retenu nous agréé, la commune se joigne à ce projet, et appelle les Montrunois qui le souhaiteront à abonder ce fond. Des propositions alternatives pourront cependant être faites.

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide de verser un don de 554 €
- décide de ne l'affecter à un projet qu'après avoir pris connaissance des projets du Sicoval
- appellera les Montbrunois à abonder ce fond.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12      Contre : 0      Abstentions : 0*

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS EXCEPTIONNELS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un remboursement exceptionnel des dépenses engagées par des membres du Conseil Municipal sur leurs fonds propres pour des achats pour la mairie, à savoir :

- 31,40 € pour M. Jean-Luc MOLES,
- 30,50 € pour Mme Hélène NOYRIT.

*Nombre de suffrages exprimés : 10 (M. Moles et Mme Noyrit ne prennent pas part au vote)*

*Pour : 10      Contre : 0      Abstentions : 0*

## DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT TEMPETE POUR ERDF

ERDF nous demande de désigner un correspondant qui puisse les guider et les renseigner pour intervenir en cas de tempête. Cette personne doit bien connaître le terrain et pourra recevoir une formation spécifique.

Gil Faucoup se propose comme correspondant et Jean-Luc Moles se propose en tant que suppléant en cas d'absence.

M. le Maire rappelle à cette occasion qu'il souhaite qu'un plan communal de sauvegarde soit mis en place. L'objectif est de mettre en place les moyens et les circuits d'information pour être capables de réagir efficacement en cas de problèmes pouvant mettre en danger des Montbrunois (alerte météo, catastrophes naturelles, accidents industriels,...). Jean-Luc Moles se propose pour coordonner ce travail.

## DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Décision modificative n°7

Pour équilibrer individuellement les budgets Fonctionnement et Investissement 2009, il est nécessaire de virer 1657,15 € de la section Investissement (D023) à la section Fonctionnement (R021).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette modification.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12      Contre : 0      Abstentions : 0*

### Programme de travail de la commission "environnement et patrimoine"

M. Cotte expose que la commission s'est fixé pour 2010 les priorités suivantes :

- Rencontre avec les Eclaireurs pour la réhabilitation de la fontaine de Montbrun le Vieux. La participation des éclaireurs à des opérations de sauvegarde du petit patrimoine est à intégrer dans la convention d'occupation de l'ancien cimetière de Montbrun le Vieux.
- Recherche de partenariats (CFPPA, Caminarem,...) pour la création d'un sentier botanique en contrebas du moulin à vent, sur le terrain communal.
- Poursuite du travail sur l'entretien des espaces verts, en recherchant des collaborations (CAT par exemple). Il n'est pas prévu de plantation de haies sur l'espace communal.

### Moulin à vent

L'état des lieux et l'inventaire du moulin et de la salle du moulin, prévus dans la convention entre la mairie et l'association "Autour et au Moulin" ont été réalisés et signés par les deux parties.

### Formation du personnel

M. Beder va organiser avec le CNFPT et proposer au personnel deux formations, l'une sur le maniement des extincteurs (qui sera proposée aussi aux élus et aux enseignantes), l'autre de secourisme et sécurité au travail.

### Salle des fêtes

Des problèmes de fonctionnement des radiateurs soufflants sont signalés. M. Faucoup s'en occupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.